

# Planification directrice des forêts fribourgeoises - PDFF

## Rapport explicatif



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Service des forêts et de la faune SFF**  
**Amt für Wald, Wild und Fischerei WaldA**

---

## Abréviations

- 
- ACF:** Association des communes fribourgeoises  
**AREF:** Association romande des entrepreneurs forestiers  
**Arrdt(s):** Arrondissement(s) forestier(s)  
**CO:** Cycles d'orientation (écoles du degré secondaire)  
**COBS:** Certificat origine bois suisse  
**DIAF:** Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts  
**DICS:** Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport  
**DFIN:** Direction des finances  
**FFSC:** Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse  
**ForêtFribourg:** Association des propriétaires fribourgeois de forêts (anciennement AFEF)  
**ForêtSuisse:** Association des propriétaires suisses de forêt (faîtière des associations de propriétaires de forêt)  
**IAG:** Institut agricole de Grangeneuve  
**LFCN:** Loi cantonale sur forêts et la protection contre les catastrophes naturelles du 2 mars 1999  
**LFo:** Loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991  
**NaiS:** Nachhaltigkeit im Schutzwald (directive fédérale pour la gestion des forêts de protection)  
**OFEV:** Office fédéral de l'environnement  
**OFo:** Ordonnance sur les forêts du 30 novembre 1992  
**PDFF:** Planification directrice des forêts fribourgeoises  
**RFCN:** Règlement cantonal sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles  
**SAGri:** Service de l'agriculture  
**SeCA:** Service des constructions et de l'aménagement  
**SEn:** Service de l'environnement  
**SCG:** Service du cadastre et de la géomatique  
**SFF:** Service des forêts et de la faune  
**SNP:** Service de la nature et du paysage  
**UFT:** Union fribourgeoise du tourisme  
**UG:** Unités de gestion (= corporations forestières)

## Formulation

—

Afin de ne pas alourdir la lecture du présent rapport, la forme masculine a été utilisée de manière générique. Il va de soi qu'elle implique également la forme féminine.

---

# Table des matières

---

---

<b>1. Généralités</b>	<b>4</b>
1.1. Buts de ce rapport	4
1.2. Genèse	4
1.3. Contexte et objectifs	5
1.4. Membres du groupe de pilotage	5
<hr/>	
<b>2. Méthodologie et historique</b>	<b>6</b>
2.1. Les différentes phases	6
2.2. Phase préparatoire	7
2.3. Phase participative	7
2.4. Phase de rédaction	18
2.5. Phase de consultation	19
<hr/>	
<b>3. État des lieux et principaux défis à relever</b>	<b>21</b>
3.1. Fonction production de bois	21
3.2. Forêts protectrices et fonction de protection contre les dangers naturels	22
3.3. Fonction d'accueil	24
3.4. Fonction biodiversité et habitat	25
3.5. Autres fonctions immatérielles de la forêt	26
3.6. Multifonctionnalité et gestion durable	27
3.7. Santé de la forêt et de son sol	28
3.8. Conservation de l'aire forestière	29
<hr/>	
<b>4. Résultats et commentaires</b>	<b>31</b>
4.1. Principes directeurs	31
4.2. Fiches de mesures	31
4.3. Propositions hors cadre de la PDFF	32
4.4. Carte des fonctions et guide d'utilisation	33
<hr/>	
<b>5. Outils de financement</b>	<b>34</b>
5.1. Marché des bois	34
5.2. Contributions des propriétaires	35
5.3. Subventions cantonales et fédérales pour les propriétaires forestiers	36
5.4. Besoins supplémentaires mis en évidence	37
5.5. Nouvelles sources de financement à explorer	38

---

# 1. Généralités

---

## 1.1. Buts de ce rapport

*Ce document est un complément aux éléments liants de la planification directrice des forêts fribourgeoises PDFF que sont le rapport « Stratégie forêt-Fribourg 2025 » et les « fiches de mesures ». Son but est d'informer sur la procédure (chap. 2), de présenter les différents enjeux et défis (chap. 3), de commenter les résultats (chap. 4) et de détailler les questions de financement (chap. 5). Ce document n'est pas liant et ne fait par conséquent pas l'objet d'une procédure d'approbation.*

## 1.2. Genèse

La révision de la loi fédérale sur les forêts LFo de 1991 a introduit indirectement la notion de planification directrice des forêts en parlant de planification concernant plusieurs entreprises dans son article 38. Au niveau cantonal, la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles LFCN de 1999 a détaillé les niveaux de planification et la procédure à suivre. Mais le canton n'avait pas attendu pour entreprendre des planifications régionales. En tout, ce sont 10 plans d'aménagement forestier régionaux (PAFR) qui ont été réalisés et approuvés, couvrant environ 80% de la surface forestière cantonale :

- > 1991 PAFR Triages 24 et 25 (Basse Veveyse et Haute Glâne)
- > 1993 PAFR Triages 1 et 5 (région à cheval sur les districts Sarine, Glâne et Broye)
- > 1995 PAFR Triage 22 (Basse Glâne)
- > 1997 PAFR Triages 19 et 27 (région à cheval sur les districts Sarine et Broye)
- > 1998 PAFR District du Lac
- > 1999 PAFR District de la Singine
- > 1999 PAFR Berra-Sarine
- > 2002 PAFR Veveyse-Sud
- > 2005 PAFR Broye vaudoise et fribourgeoise
- > 2006 PAFR Vallée de la Jogne

Le besoin d'une planification directrice cantonale s'est fait progressivement sentir, et en 2010, le SFF a décidé de suspendre les planifications régionales afin de se donner les moyens de préparer une planification directrice couvrante à l'échelle des forêts du canton. Concrètement, les choses ont commencé en 2013 par une phase préparatoire, année qui a été consacrée à un grand travail interne afin de cadrer les attentes par rapport à cette planification. Un mandat d'accompagnement a également été préparé et attribué durant cette année.

---

### 1.3. Contexte et objectifs

**Les buts suivants ont été attribués à cette procédure de planification directrice des forêts :**

- > Faire un état des lieux des forces et faiblesses de la forêt fribourgeoise.
- > Mettre en évidence les principaux enjeux forestiers pour les décennies à venir.
- > Définir des objectifs rassemblant les différentes approches et groupes d'intérêts et permettant une gestion durable de la forêt et de ses fonctions.
- > Chercher, avec les acteurs concernés, les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs validés.
- > Prioriser les mesures et esquisser des solutions de financement.

### 1.4. Membres du groupe de pilotage

Un groupe de pilotage a été mis sur pied pour accompagner le processus d'élaboration de la planification directrice des forêts fribourgeoises.

**Ce groupe est constitué des personnes suivantes :**

- 
- > **Walter Schwab**, chef du Service des forêts et de la faune, président du groupe de pilotage

---

  - > **Peter Mäder**, secrétaire général à la DIAF

---

  - > **Andreas Binz**, chef du secteur Conservation et aménagement du territoire au SFF

---

  - > **Anton Thalmann**, ingénieur forestier d'arrondissement 2 (jusqu'en février 2014)

---

  - > **Dominique Schaller**, ingénieur forestier d'arrondissement 5 (à partir de mars 2014)

---

  - > **Robert Jenni**, responsable de la planification forestière au secteur Forêt du SFF

---

  - > **Jacques Galley**, forestier du triage 1.1

---

  - > **Beat Philipona**, du bureau mandaté *pbplan AG*, à Plaffeien

---

  - > **Yves Wiedmer**, du bureau mandaté *Nouvelle Forêt sàrl*, à Fribourg

---

## 2. Méthodologie et historique

### 2.1. Les différentes phases

*Le processus d'élaboration des documents de la planification directrice des forêts fribourgeoise s'est divisé en plusieurs phases. La phase préparatoire a débuté en 2013. Il s'en est suivi en 2014 une phase participative qui a jouée un rôle central dans la récolte d'attentes et d'idées. L'année 2015 a servi à la mise au point des documents et à une première phase de consultations. Si tout se passe comme prévu, les documents devraient être approuvés par le Conseil d'État courant 2016, à l'issue de la consultation publique de 3 mois.*

Phases	Démarches	Dates	Résultats
<b>Processus participatif</b>	Conférence de presse	Janvier 2014	> Annonce du questionnaire online et du démarrage du processus
	Questionnaire public online	Février 2014	> Image de la forêt et de la gestion forestière dans la population > Principales attentes par rapport aux fonctions forestières
	Séances d'information	Mars 2014	> Information sur les principaux défis à relever > 1 <sup>ère</sup> priorisation des défis et des fonctions
	Groupes de travail thématiques	Avril 2014	> Objectifs à atteindre, par fonction > Premières propositions de mesures
	Groupes de travail régionaux	Mai – juin 2014	> Recherche de consensus et mise en évidence de synergies entre les objectifs > Mesures pour atteindre les objectifs consensuels
<b>Synthèse et rédaction</b>	Rédaction des documents par le groupe de pilotage	Juillet 2014 – janvier 2015	> Document stratégique « Forêt-Fribourg 2025 » > Fiches de mesures > Rapport explicatif
<b>Consultations</b>	Consultation interne	Février 2015	> Discussions par rapport aux objectifs et par rapport aux cartes des fonctions > Affinement des mesures
	Consultation des services de l'Etat et des associations très concernées	Avril – mai 2015	> Priorisation des mesures > Approfondissement des questions de financement
	Consultation publique	Février – Avril 2016	> Validation des objectifs et mesures > Affinement du contenu et de la forme
<b>Approbation</b>	Conseil d'Etat	Septembre 2016	> Arrêté du Conseil d'Etat
<b>Mise en œuvre</b>		Dès approbation, mesures urgentes anticipées	> Différentes formes pour la mise en œuvre (cf. fiches de mesures) > La mise en œuvre a déjà débuté pour un certain nombre de mesures urgentes > Commission forêt (cf. chap. 5.6 du document stratégique)

---

## 2.2. Phase préparatoire

L'année 2013 a été consacrée à cette phase préparatoire. Pour préparer la mise en route de la procédure de planification, le secteur forêt du SFF a réalisé tout une série de travaux préliminaires :

- 
- > Recherche des éléments clés : bases légales, exemples d'autres cantons, plans forestiers régionaux du canton de Fribourg, etc.

---

  - > Discussion en interne et avec d'autres services afin d'informer et de récolter des attentes

---

  - > Formation d'un groupe de pilotage

---

  - > Préparation d'un concept général

---

  - > Définition et mise au concours des mandats pour bureaux spécialisés

---

  - > Élaboration du concept de mise en œuvre sur la base des offres

## 2.3. Phase participative

Dans le cadre d'une planification directrice des forêts d'un canton pour les dix prochaines années, il est fondamental de connaître les attentes des principaux acteurs. C'est dans cet objectif que le SFF a, dès le début, intégré la population, les différents services de l'État et les associations intéressées dans ce processus.

### 2.3.1. Publications dans la presse

Des conférences de presse ont jalonné les étapes importantes de l'élaboration de la planification directrice des forêts fribourgeoises.

Le 24 janvier 2014 a eu lieu la première conférence de presse :

## Beim Wald reden alle ein Wörtchen mit

Der Kanton lanciert einen **Mitmachprozess** zur zukünftigen Nutzung der Freiburger Wälder. Erstmals überhaupt wird die Planung die Wälder auf dem ganzen Kantonsgebiet umfassen. Die Bevölkerung kann sich über einen Fragebogen einbringen.

URS HAENNI

Jäger, Bauern, Wanderer, Radfahrer, Reiter, Jogger, Besitzer, Pilzsammler, die Holzindustrie und der Kanton – sie alle stellen Ansprüche an die Nutzung des Waldes.

Erstmals versucht nun die Direktion der Land- und Forstwirtschaft, all diese Interessen für das ganze Kantonsgebiet in einer Richtplanung für die Freiburger Wälder zu erfassen. Die Multifunktionalität steht dabei im Zentrum. Und deshalb will die Direktion die Planung durch ein breit angelegtes partizipatives Verfahren lancieren.

#### Massnahmenblätter

Staatsrätin Marie Garnier orientierte gestern zusammen mit dem Amtsvorsteher Walter Schwab und dem wissenschaftlichen Mitarbeiter Robert Jenni die Medien über das Vorhaben. Seit gestern ist für die Richtplanung eine eigene Website aufgeschaltet, über welche die Bevölkerung einen Online-Fragebogen ausfüllen kann (siehe Kasten). Am 12. März werden die organisierten Interessengruppen zu einer Informationsversammlung



Amtsvorsteher Walter Schwab und Staatsrätin Marie Garnier erwarten ab jetzt Rückmeldungen aus der Bevölkerung.

Bild Charles Elbera

#### Zum Fragebogen

##### Die Frage nach den Prioritäten

Ab sofort sind alle Freiburger eingeladen, an einer Umfrage zur Waldplanung mitzumachen. Auf dem seit gestern aufgeschalteten Online-Fragebogen (Website: [www.pdf.ch](http://www.pdf.ch)) möchte die Forstwirtschaftsdirektion wissen, wie die Bevölkerung zum Wald steht und dessen künftige Bewirtschaftung aussehen soll. Die Beantwortung dauert zehn Minuten. Ein erster Teil befasst sich mit Fragen zur individuellen Nutzung und Wahrnehmung – etwa, ob Benutzer im Wald lieber auf Strassen und breiten Wegen, auf Trampelpfaden, ausserhalb der Wege oder gar nie spazieren. Auch soll die Umfrage klären, wer Kosten für Waldeinrichtungen zu tragen hat. Schliesslich sollen die Antwortenden eine Prioritätenliste erstellen, welche Punkte Vorrang geniessen sollen: Multifunktionalität, Erholung, Sicherheit, Biodiversität, Wirtschaft, Energie ... uh

Extrait **Freiburger Nachrichten**  
du 25 janvier 2014

## Les forêts fribourgeoises à l'écoute de leurs nombreux et divers usagers

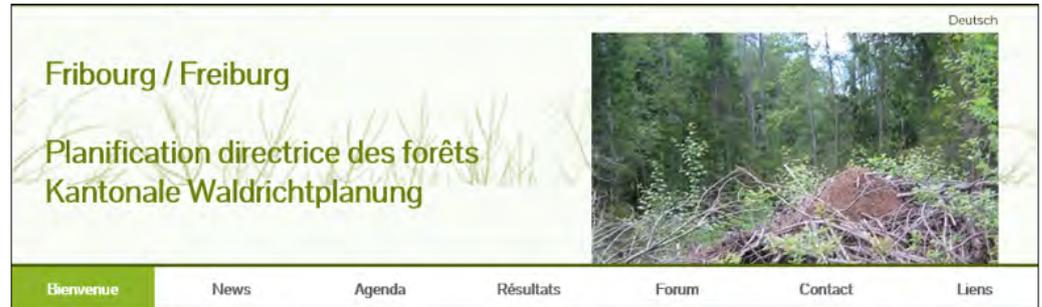
**CONSULTATION** • *Le Service des forêts et de la faune lance la première planification des surfaces boisées du canton. Tout un chacun peut répondre à un questionnaire en ligne.*

Extrait de **La Liberté**  
du 25 janvier 2014

### 2.3.2. Site internet

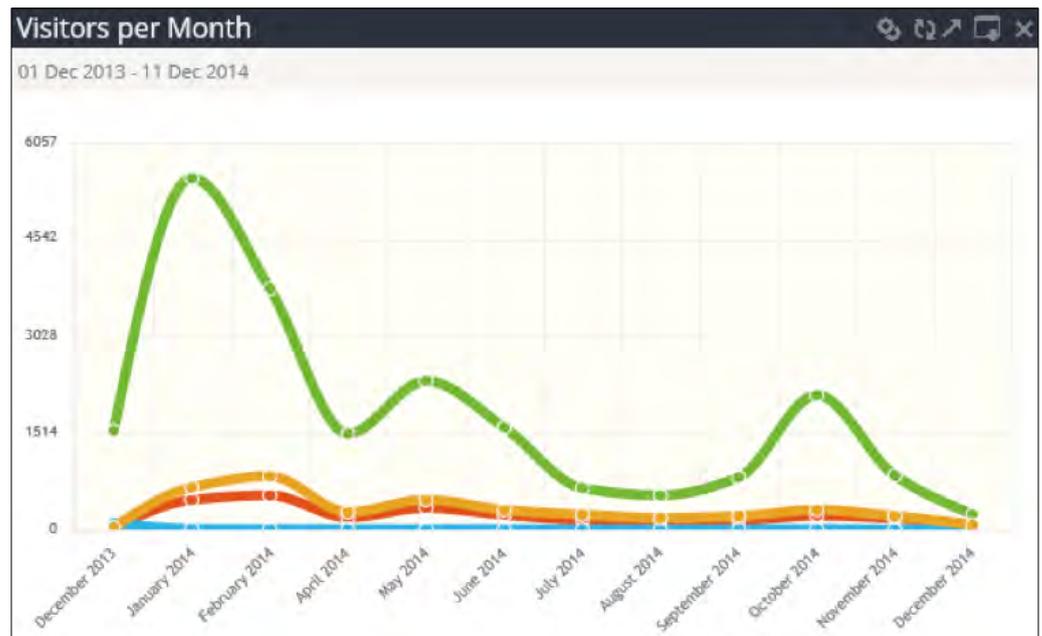
Afin de pouvoir communiquer activement avec la population, un site internet a été créé ([www.pdf.ch](http://www.pdf.ch)) dès le début du processus. Sur ce site, les personnes intéressées peuvent s'informer sur l'avancement des travaux, donner leur avis dans un forum, consulter les différents documents de la planification directrice et découvrir ou revoir les résultats des travaux de groupes.

Menu principal du site internet [www.pdf.ch](http://www.pdf.ch)



Le site internet a été visité par 150 à 540 différents visiteurs par mois. Les périodes les plus fréquentées coïncident avec la publication du questionnaire en ligne et la phase des travaux de groupes.

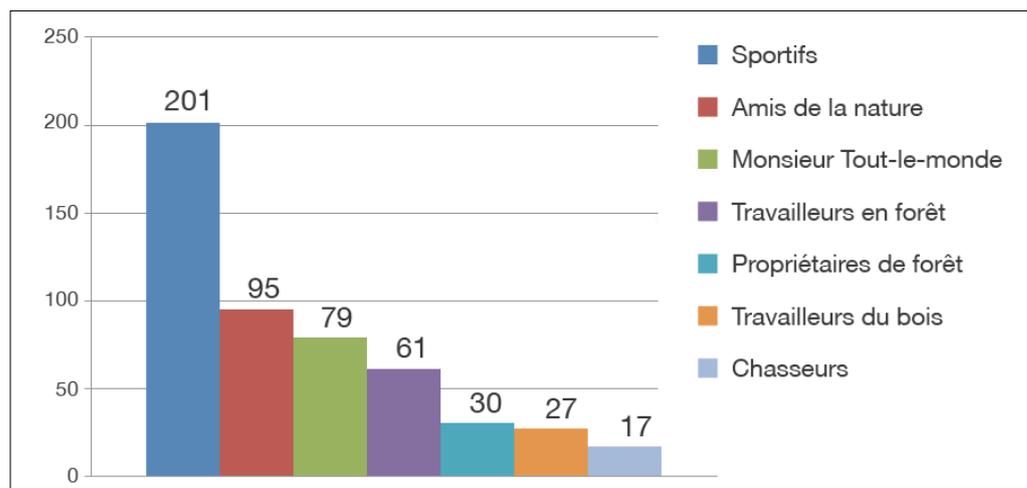
Visiteurs du site internet [www.pdf.ch](http://www.pdf.ch) de décembre 2013 à décembre 2014



### 2.3.3. Questionnaire en ligne

Du 24 janvier au 2 mars 2014, un questionnaire en ligne a été ouvert à tous les habitants du canton de Fribourg, ceci afin d'intégrer au mieux les différents points de vue de la population. Quelques 400 personnes ont pris le temps d'y répondre. Près de la moitié de ces personnes en ont profité pour annoncer leur intérêt à participer à la séance d'information et aux groupes de travail. Le nombre élevé de réponse pour un tel sondage, combiné au pourcentage élevé des personnes souhaitant participer à la manifestation initiale fut très réjouissant et a démontré l'intérêt de la population pour la forêt.

**Classement des participants par groupes d'intérêt; un participant pouvait s'inscrire dans plusieurs catégories**



Les résultats détaillés de ce questionnaire se trouvent sur [www.pdf.ch](http://www.pdf.ch).

#### **2.3.4. Manifestation initiale du 12 mars 2014**

Le mercredi 12 mars 2014 s'est déroulée à Grangeneuve la manifestation initiale de la planification directrice des forêts fribourgeoises. Avec elle a été poursuivi le processus participatif visant à intégrer la population à cet ambitieux projet du Service des forêts et de la faune. Pas moins de 120 personnes ont été informées de la démarche et pu exprimer leur avis, voire s'inscrire dans les groupes de travail. Il s'agissait de personnes issues de groupes d'intérêts ciblés, ainsi que de personnes du grand public, invitées par l'intermédiaire du questionnaire en ligne.

Suite à l'ouverture de la manifestation, M. Walter Schwab, chef du Service de la forêt et de la faune, a présenté la démarche visée, les objectifs recherchés, ainsi que les bases légales.

Chaque secteur du SFF a ensuite présenté brièvement les éléments clés qui le lie à la planification directrice.

Madame la Conseillère d'État Marie Garnier a présenté quant à elle les principaux défis auxquels est confrontée la forêt fribourgeoise et qui guideront l'élaboration de la planification directrice (voir chapitre 3).

Suite à cette première partie théorique, la phase interactive de la soirée a été lancée. Il s'agissait pour les participants, autour d'un buffet de spécialités fribourgeoises, de passer par 12 postes pour répondre à toute une série de questions. Plus tard dans la soirée, les résultats des postes, ainsi que des discussions avec les arrondissements forestiers ont été présentés en plénum.

La présentation des résultats du questionnaire online a été un autre point fort de cette manifestation, qui a donné lieu à des discussions intéressantes. Les participants ont entre autre exprimé les priorités des différentes fonctions de la forêt pour les régions des lacs, du moyen pays et des Préalpes. Ils ont également priorisé les défis par région. Les résultats de ces évaluations sont disponibles sur [www.pdf.ch](http://www.pdf.ch).

**Voici la priorisation des fonctions de la forêt dans les différentes régions:**

**Priorisation des fonctions par les participants aux manifestations initiales**

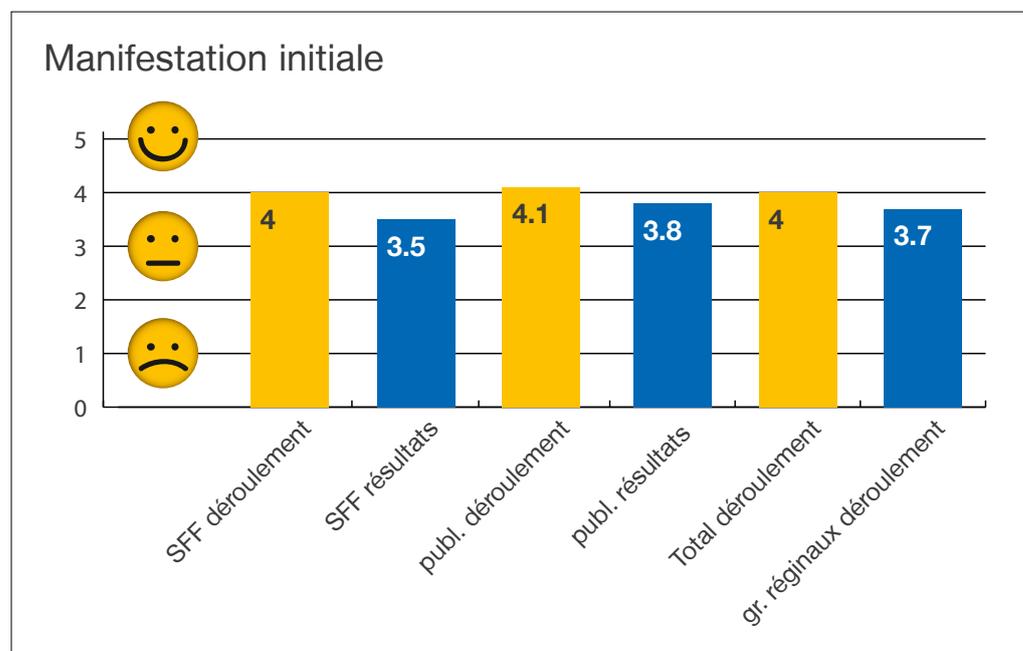
1 = priorité élevée  
5 = priorité basse

Fonction	Préalpes	Moyen-pays	Lacs
 <b>Économie forestière et production de bois</b>	2	1	2
 <b>Biodiversité et habitat</b>	3	2	1
 <b>Accueil et délassément</b>	4	3	3
 <b>Protection contre les dangers naturels</b>	1	5	5
 <b>Autres fonctions</b>	5	4	4

Les membres du Service des forêts et de la faune avaient préalablement également bénéficié d'une séance d'information et pu exprimer leurs attentes et priorités.

Les participants ont montré une grande satisfaction par rapport au déroulement (4.0/5) de la soirée ainsi que par rapport aux résultats (3.7/5).

**Taux de satisfaction des participants aux manifestations initiales**



### 2.3.5. Travaux de groupes thématiques

Les participants à la manifestation initiale avaient l'occasion de s'inscrire pour les groupes de travail. Une centaine de personnes ont profité de cette occasion pour participer à l'un ou l'autre des groupes. Dans un premier temps, il s'agissait de choisir un groupe thématique. Lors des séances de ces groupes, les participants ont pu formuler les principaux buts à atteindre par rapport au thème du groupe et proposer directement des mesures.

Les résultats de ces évaluations sont disponibles sur [www.pdf.ch](http://www.pdf.ch).

#### Groupe biodiversité et habitat, le 2 avril 2014 à Grangeneuve

Priorisation des buts  
à atteindre du groupe  
biodiversité et habitat



#### Buts à atteindre, par ordre d'importance

1	Sylviculture proche de la nature
2	Recherche de financement
3	Sensibilisation
4	Amélioration des habitats
5	Conservation des espèces
6	Espèces prioritaires/liste rouge
7	Mise en réseau: forêt interne et forêt-agriculture
8	Savoir faire / compétences
9	Maintien d'un environnement sain
10	Coexistence des fonctions

Mesures principales  
proposées par le groupe  
biodiversité et habitat



#### Mesures proposées par le groupe biodiversité et habitat

>	Mise en réseau; soin des lisières et des haies
>	Sensibilisation dès le premier âge
>	Sylviculture proche de la nature
>	Résoudre le problème du financement

## Groupe économie forestière et production de bois, le 3 avril 2014 à Grangeneuve

Les défis économiques étaient le thème du deuxième groupe. Sa priorisation pour les buts à atteindre avec la planification directrice des forêts :

Priorisation des buts  
à atteindre du groupe  
économie forestière  
et production de bois



### Buts à atteindre, par ordre d'importance

1	Promotion de l'utilisation du bois indigène
2	Amélioration la rentabilité pour les propriétaires
3	Soutien des exploitations
4	Production de résineux de qualité
5	Augmentation du prix de vente du bois
6	Information sur les subventions
7	Allégerment de l'administration
8	Dynamisation de la forêt privée
9	Remaniement et desserte
10	Préservation et création des emplois

Mesures principales  
proposées par le groupe  
économie forestière et  
production de bois



### Mesures proposées par le groupe économie forestière et production de bois

>	Améliorer la rentabilité: remaniements, meilleure structure, desserte
>	Soutien financier (jeunes peuplements, coupes déficitaires, prestations d'intérêt publique)
>	Augmenter la production de résineux en montagne
>	Faire connaître le certificat d'origine bois suisse (COBS)
>	Meilleur soutien des propriétaires de forêts privés

---

## Groupe fonction d'accueil et délasserement, le 9 avril 2014 à Grangeneuve

Ce groupe a traité la problématique de l'importance croissante de l'utilisation de la forêt pour le délasserement. D'après ce groupe, la clé pour résoudre ces conflits potentiels et réels est l'information et le respect.

---

Priorisation des buts  
à atteindre du groupe  
accueil et délasserement



### Buts à atteindre, par ordre d'importance

1	Éducation et information
2	Respect de la forêt comme milieu naturel
3	Libre accès
4	Canalisation des activités
5	Respect du propriétaire
6	Respect entre utilisateurs / visiteurs
7	Respect des exploitants
8	Garantie de la détente et du sport
9	Gestion des forêts pour la fonction d'accueil
10	Conciliation loisirs et nature

---

Mesures principales  
proposées par le groupe  
accueil et délasserement



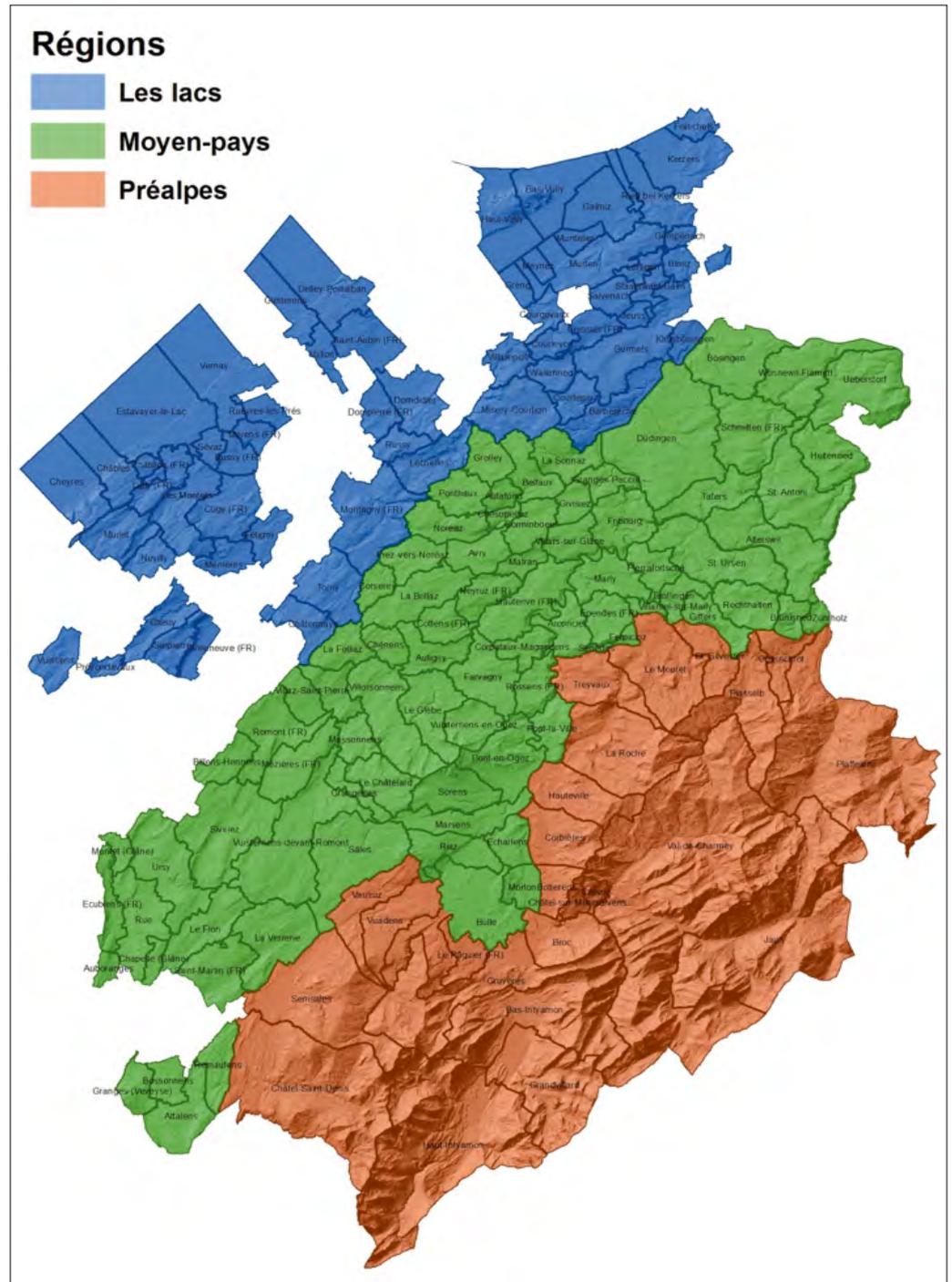
### Mesures proposées par le groupe accueil et délasserement

>	Intégrer le propriétaire forestier
>	Mettre les infrastructures au bon endroit pour tenir compte du milieu naturel
>	Informier professionnellement
>	Encourager des actions ciblées avec des groupes d'utilisateurs
>	Encourager une sensibilisation permanente

### 2.3.6. Travaux des groupes régionaux

Les membres des différents groupes thématiques et quelques autres personnes intéressées se sont réunis au mois de mai pour reprendre les bases élaborés par les groupes thématiques et de les concrétiser sous l'aspect régional. Trois régions ont été distinguées :

#### Délimitation des trois groupes régionaux



Lors d'une première séance, ces groupes ont proposé des mesures pour des thèmes spécifiques à la région. La deuxième séance était consacrée à des conflits entre les différentes fonctions de la forêt.



Les résultats détaillés sont accessibles sur [www.pdf.ch](http://www.pdf.ch).

### Groupe de travail Préalpes, 6 et 20 mai 2014 à Bulle

Thèmes principaux  
discutés dans le groupe  
« Préalpes »

- Meilleure information de la population et des écoles
- Protection des espèces prioritaires
- Coordination avec l'agriculture
- Promotion du bois indigène
- Dynamisation de la forêt privée
- Exploitation du potentiel durable
- Gestion de la fonction d'accueil
- Protection contre les dangers naturels
- Loisirs hivernaux en relation avec les dérangements de la faune et les dégâts aux forêts
- Croissance de la surface forestière
- Forêts inexploitées

---

## Groupe de travail moyen-pays, 14 et 28 mai à Guin

---

Thèmes principaux  
discutés dans le groupe  
«moyen-pays»

- **Financement des prestations immatérielles**
- **Sensibilisation, information, éducation**
- **Amélioration de la rentabilité**
- **Coordination avec l'agriculture**
- **Gestion de la fonction d'accueil**
- **Respect des intérêts du propriétaire de forêt**
- **Conflits entre l'exploitation et l'accueil**
- **Sylviculture proche de la nature versus les mesures pour la biodiversité**

## Groupe de travail les lacs, 15 et 22 mai à Avenches

---

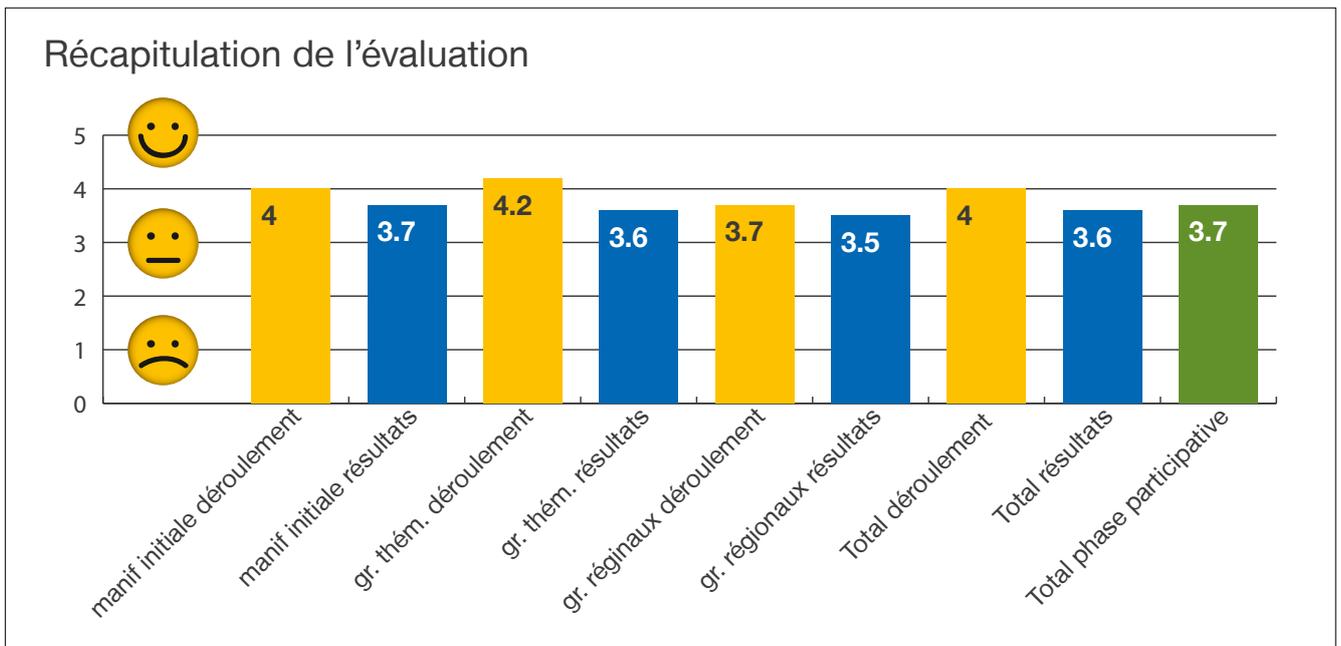
Thèmes principaux  
discutés dans le groupe  
«lacs»

- **Sylviculture proche de la nature**
- **Protection des espèces prioritaires, gestion des réserves forestières**
- **Gestion de la multifonctionnalité**
- **Coordination avec l'agriculture**
- **Promotion du bois indigène**
- **Gestion de la fonction d'accueil,  
conflits entre les différents utilisateurs de loisirs**
- **Conflits entre production de bois-énergie et biodiversité**
- **Conflits entre mécanisation et sylviculture proche de la nature**

### 2.3.7. Bilan des travaux de groupe

Toute l'équipe de pilotage de la PDFF a été enchantée de l'esprit positif qui a régné pendant ces travaux de groupe et de l'engagement personnel des participants. Les discussions se sont déroulées dans une atmosphère décontractée et compréhensive des avis des uns et des autres.

Dans l'ensemble, les participants ont été satisfaits du déroulement des séances et des résultats obtenus.



### 2.4. Phase de rédaction

La phase de rédaction a été dirigée par le groupe de pilotage en étroite collaboration avec les secteurs du service de la forêt et de la faune. Il s'agissait de faire une première version des documents pour la consultation publique : Les principes directeurs, la carte des fonctions et les fiches de mesures.

Les bases suivantes ont été prises en considération pour ces documents :

- > Bases légales de la Confédération et du Canton de Fribourg
- > Résultats du questionnaire et de la manifestation initiale
- > Résultats des travaux de groupes
- > Résultats des manifestations et des discussions internes au SFF
- > Divers documents stratégiques internes (SFF et externes (OFEV))

---

## 2.5. Phase de consultation

### 2.5.1. Consultation interne au SFF

En février 2015, les collaborateurs des services central et territorial du SFF, ainsi que les forestiers, ont été invités à s'exprimer sur la première mouture des documents.

Cette consultation a fait ressortir les éléments suivants :

- 
- › Il est important que ce nouvel outil représente une base stratégique, y compris pour la mise en évidence des questions de financement. Le volet financement est donc à développer.

---

  - › Cette planification n'a pas pour but d'introduire de nouvelles contraintes pour les propriétaires et gestionnaires forestiers, car leur marge de manœuvre est déjà très limitée.

---

  - › La limite entre « sylviculture proche de la nature » (mesures obligatoires, non subventionnées) et « mesures spécifiques pour la biodiversité » (mesures volontaires, à subventionner) est à clarifier.

---

  - › Les cartes des fonctions et leur guide d'utilisation, tels que présentés, ne sont pas encore suffisamment aboutis pour représenter un élément liant de la planification.
- 

### 2.5.2. Consultation des services de l'État et des associations très concernées

La consultation des services de l'État, par l'intermédiaire de leurs Directions, a eu lieu en avril et mai 2015. En plus des services étatiques, les comités de deux associations importantes ont été consultés.

Il s'agit de :

- 
- › l'Association des communes fribourgeoises (ACF),

---

  - › et ForêtFribourg, l'association des propriétaires fribourgeois de forêt (anciennement AFEF).
- 

Cette consultation a permis de faire ressortir les éléments suivants :

- 
- › La distinction entre éléments liants et éléments indicatifs n'est pas claire, en particulier pour les cartes des fonctions (plusieurs remarques).

---

  - › Les questions financières sont insuffisamment approfondies. Un accent particulier devrait être mis sur l'amélioration de l'efficacité et l'efficacé des unités de gestion. Il n'est pas acceptable de solliciter de nouveaux financements sans en parallèle renoncer à des financements existant (DFIN).

---

  - › L'introduction d'éventuelles nouvelles contraintes pour les propriétaires est vue d'un mauvais œil (ACF & ForêtFribourg).

---

  - › Il y a trop de mesures proposées en faveur de la biodiversité et insuffisamment pour le soutien de la fonction de production de bois (ForêtFribourg).
-

---

À la suite de ces consultations, le groupe de pilotage a pris les décisions suivantes :

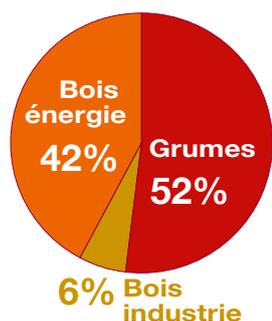
- › Les cartes des fonctions sont sorties de la PDFF, afin de devenir un résultat de cette planification. Les cartes et leur guide d'application seront mis en consultation ultérieurement et approuvés par la DIAF. Elles seront donc un outil stratégique du SFF, mais ne seront pas liantes pour les autres services et pour les propriétaires.
- › Le volet financement doit être approfondi. Les mesures finançables dans le cadre des programmes d'aides existants doivent clairement être distinguées des mesures pour lesquels de nouveaux financements doivent être trouvés. Il faut aussi mettre en avant le potentiel de financement par des autres canaux que les pouvoirs publics, par exemple par des partenariats publics-privés, par des participations des « bénéficiaires », par du sponsoring ou mécénat, ou par des fondations.
- › Dans la même optique, on distinguera sur les fiches de mesures les « mesures principales », qui sont absolument indispensables à l'atteinte des objectifs, et les « mesures complémentaires » qui sont souhaitables, mais qui ne pourront être mises en œuvre que si des moyens financiers ad hoc sont trouvés.

### **2.5.3. Consultation publique**

La consultation publique a eu lieu durant 3 mois, de février à avril 2016. Elle a suscité une quelques dizaines de réponses. Certaines des remarques ont entraîné de petites adaptations du document. Les résultats détaillés de la consultation publique sont disponibles auprès du SFF.

## 3. État des lieux et principaux défis à relever

Ce chapitre a pour but de présenter l'état des lieux au moment d'initier cette planification. Il reprend aussi les principaux enjeux identifiés au départ ou pendant les différentes phases de ce processus, et décrit sous la forme de mots-clés les voies à explorer pour se donner les moyens de relever ces défis.



Utilisation du bois dans le canton de Fribourg (2014)

### 3.1. Fonction production de bois

#### 3.1.1. État des lieux

En 2014, 240'000 m<sup>3</sup> de bois ont été récoltés dans la forêt fribourgeoise (tendance stable), dont :

- > 125'000 m<sup>3</sup> de grumes (stable ces dernières années après une forte baisse, 250'000 m<sup>3</sup> en 2004)
- > 100'000 m<sup>3</sup> de bois énergie (en hausse, 54'000 m<sup>3</sup> en 2004)
- > 15'000 m<sup>3</sup> de bois d'industrie (en baisse, 33'000 m<sup>3</sup> en 2004)

Les scieries fribourgeoises ont de leur côté scié 180'000 m<sup>3</sup> de bois, uniquement résineux. Elles « importent » donc du bois des cantons voisins.

L'exploitation des forêts fribourgeoises représente 240 emplois répartis dans 29 unités de gestion publiques et une vingtaine d'entreprises forestières privées. Une cinquantaine d'apprentis sont actuellement en formation.

Dans le passé, la fonction économique finançait seule, par la vente de bois, les autres fonctions d'intérêt public de la forêt. Aujourd'hui, ce n'est clairement plus le cas, mais elle reste la principale source de financement.

#### 3.1.2. Enjeux

##### > Prix du bois et alimentation des scieries :

La concurrence européenne tire les prix des produits sciés vers le bas et les scieurs sont obligés de répercuter cette baisse sur le prix des grumes. Pour les propriétaires, seules les coupes de « beaux » bois faciles à exploiter sont encore rentables. Les autres coupes ne sont intéressantes que si un financement complémentaire pour l'accomplissement de prestations est trouvé. Les conditions-cadre doivent permettre de maintenir des scieries dans le canton.

##### > Bois-énergie :

La demande en bois énergie est en hausse et les prix sont devenus plus intéressants. Toutefois, seules des coupes très bien organisées et rationnelles peuvent être rentables. Toutes les autres, notamment les coupes d'éclaircies, restent déficitaires et cela remet en cause les modes de sylviculture traditionnels.



Grand potentiel du bois énergie



**Un savoir-faire sylvicole centenaire à préserver**



**Compenser la baisse du prix des grumes? À quel prix?**



**La forêt protège les personnes et les infrastructures**

---

### > Intérêt public de la fonction de production:

Le sujet est controversé. Les arguments en sa faveur sont les suivants :

- > **Bilan écologique très favorable et politique d'auto-provisionnement:** production d'une matière première renouvelable et de proximité.
  - > **Multifonctionnalité:** La production de bois n'est plus en mesure de financer la multifonctionnalité, mais elle peut aider à garantir la durabilité d'une certaine multifonctionnalité.
  - > **Conservation d'emplois et d'un savoir-faire:** En laissant de côté, même temporairement, la fonction de production, c'est tout un savoir-faire plus que centenaire au niveau sylvicole, au niveau des techniques d'exploitation, et au niveau de la chaîne de transformation du bois qui disparaîtrait, alors que certains indices laissent entrevoir une augmentation de la demande en bois à l'horizon 2025.
- 

### 3.1.3. Défis

- 
- > Comment compenser la baisse du prix des grumes (bois ronds destinés à une transformation en scierie)?
  - > Comment concilier la sylviculture et les besoins de rationalisation?
  - > Comment assurer, et donc financer, la durabilité de toutes les fonctions forestières?
- 

#### **Mots-clés:**

optimisation des structures, rationalisation des coûts d'exploitation, mise en valeur des prestations, recherche de nouveaux financements...

Certains défis concernent plusieurs fonctions et ne seront pas forcément répétés à chaque fois.

## 3.2. Forêts protectrices et fonction de protection contre les dangers naturels

### 3.2.1. État des lieux

Les forêts jouent un rôle protecteur important, notamment par rapport aux dangers gravitaires :

- 
- > Avalanches
  - > Chutes de pierres
  - > Glissements de terrain
  - > Processus torrentiels
- 

Dans le canton de Fribourg, environ 40 % des forêts sont considérées comme forêts de protection, ce qui représente environ 17'000 ha.

La Confédération et les cantons soutiennent l'entretien des forêts protectrices. En moyenne annuel 2012-2015 ce soutien se monte à plus de CHF 4.3 mio, ce qui permet de traiter environ 500 ha.



**Garantir la fonctionnalité des forêts protectrices, c'est garantir la sécurité de tous**

### 3.2.2. Enjeux

#### > Durabilité de l'entretien :

Les forêts protectrices nécessitent un entretien régulier afin de remplir au mieux leur fonction. Une interruption de cet entretien pendant une période prolongée peut avoir un effet irréversible sur sa stabilité, et donc sa fonctionnalité.

#### > Augmentation des besoins et exigences :

Les besoins en protection augmentent, en raison d'une part de l'urbanisation et de l'augmentation d'infrastructures de transport, et d'autre part en raison de l'élévation des exigences légales et sociétales en matière de sécurité.

#### > Changements climatiques :

L'élévation de la température moyenne, et surtout l'augmentation de fréquence d'aléas climatiques extrêmes, soumet les forêts protectrices à de nouvelles contraintes.

#### > Efficacité des mesures :

Il ne suffit pas d'être convaincu de la nécessité et de l'efficacité des mesures, mais il s'agit d'être capable de le démontrer. À ce titre, un monitoring global est en place.

#### > Financement :

Les recettes de la vente du bois couvrent actuellement près de 40% des coûts d'intervention, mais elles sont en diminution, en raison de la baisse du prix de vente des grumes résineuses et de l'absence de débouchés pour les grumes feuillues.

### 3.2.3. Défis

> Comment adapter les forêts aux changements climatiques, notamment par rapport à la l'augmentation de la fréquence d'aléas climatiques extrêmes : tempêtes, sécheresses, intempéries ?

> Comment compenser les diminutions de recettes de la vente du bois, laquelle couvre actuellement près de 40 % des coûts d'intervention ?

> Comment s'assurer de la bonne fonctionnalité des forêts protectrices ?

> Comment motiver les propriétaires privés dans les cas où l'on ne peut rien leur verser pour le bois exploité ?

#### Mots-clés :

structuration des peuplements, diversification des essences, monitoring, recherche de financements complémentaires.

# 40%

**Part des frais couverte par la vente du bois en forêt protectrice**

---

## 3.3. Fonction d'accueil

### 3.3.1. État des lieux

La pression humaine sur les forêts augmente, en raison de l'augmentation de la population et de la diversification des activités. Dans certaines situations, par exemple pour des forêts périurbaines bien accessibles, cette pression peut se révéler exclusive pour les autres fonctions.

L'utilisation de la forêt pour la détente et des activités de loisirs engendre des coûts directs (entretien et sécurisation des infrastructures) et indirects (surcoûts d'exploitation, sylviculture adaptée). Ces coûts sont pour la plupart à la charge des propriétaires. Dans le canton de Fribourg, les propriétaires publics peuvent conclure des contrats de prestations avec le canton pour une participation à ces coûts.



**Un libre accès pour tous en forêt**

### 3.3.2. Enjeux

---

#### > **Financement des coûts et surcoûts :**

Quels sont les coûts et surcoûts de la gestion de l'accueil en forêt, notamment pour la sécurité, et qui les prend en charge?

---

#### > **Garantie du libre accès :**

Une utilisation est tolérable aussi longtemps qu'elle n'exclut pas les autres utilisations et fonctions. L'article 699 du code civil garantit le libre accès aux forêts à « chacun ». Cela concerne-t-il aussi les vététistes, cavaliers?

---

#### > **Préservation des autres fonctions et donc de la multifonctionnalité :**

Une utilisation intensive pour l'accueil peut remettre en cause les fonctions de production ou de biodiversité par exemple. D'autre part, certaines utilisations, par exemple pour des sports de combat (paintball) nécessitent de fermer la forêt aux autres utilisateurs, ce qui n'est pas tolérable.

---

#### > **Entretien des infrastructures :**

Qui réalise et finance cet entretien ?

---



**Qui finance la gestion des forêts d'accueil ?**

### 3.3.3. Défis

---

> Comment répondre à l'augmentation de la demande et la concilier avec les autres fonctions forestières ?

---

> Comment répondre aux exigences de sécurité et comment financer ces mesures ?

---

> Faut-il agir pour prévenir les conflits entre utilisateurs ? Si oui, qui et comment ?

---

#### **Mots-clés :**

Canalisation, concertation

---

## 3.4. Fonction biodiversité et habitat

### 3.4.1. État des lieux

La forêt est l'élément naturel par excellence. Ces dernières décennies, on a beaucoup pu améliorer la biodiversité en forêt et se rapprocher du cycle naturel; par exemple en rajeunissant naturellement les peuplements, en laissant du bois mort, en diversifiant les peuplements et en créant des réserves forestières.



**Une sylviculture proche de la nature et des mesures spécifiques afin de garantir un haut niveau de biodiversité**

### 3.4.2. Enjeux

---

› **Objectifs élevés:**

La biodiversité en forêt augmente, mais pas assez vite pour répondre aux objectifs nationaux et internationaux.

---

› **Indicateurs:**

Il est loin d'être évident de « mesurer » la biodiversité en forêt. À cette fin, il est incontournable de se concentrer sur un certain nombre d'indicateurs.

---

› **Distinction « sylviculture proche de la nature » et « mesures spécifiques biodiversité »:**

La sylviculture proche de la nature est prescrite par la loi, elle ne nécessite en principe pas de financement ad hoc, alors que les mesures supplémentaires devraient être financées par la collectivité. Néanmoins cette distinction n'est pas toujours claire, et bien des propriétaires réalisent, volontairement ou pas, des mesures biodiversité sans rétribution, par exemple laisser du bois mort et des arbres habitat.

---



**Quelles espèces favoriser?**

### 3.4.3. Défis

---

› Quelles espèces et quel suivi choisir pour « mesurer » la biodiversité ?

---

› Comment améliorer la biodiversité, tout en respectant les autres fonctions de la forêt ?

---

› Comment financer les coûts respectivement les pertes de rendement liées à ces mesures ?

---

### Mots-clés:

Espèces prioritaires pour lesquelles le canton a une responsabilité particulière, lutte contre les néobiontes, contrats de prestation



**La protection des sols est une fonction importante de la forêt**



**Valoriser d'autres fonctions de la forêt jusqu'ici marginales**

## 3.5. Autres fonctions immatérielles de la forêt

### 3.5.1. État des lieux

Ces autres fonctions sont notamment :

- > La protection du sol et des eaux souterraines
- > Le stockage de CO<sub>2</sub>
- > Le paysage

### 3.5.2. Enjeux

#### > **Protection des sols :**

Les sols forestiers sont pour la plupart intacts, issus de la pédogenèse depuis la dernière glaciation. Mais ils sont fragiles, souvent plus fragiles que les sols agricoles, et un manque de précaution lors de travaux forestiers peut avoir des conséquences irréversibles, soit à cause du tassement, soit à cause du labourage des couches. Les entreprises forestières sont prises entre deux feux : elles doivent d'une part améliorer leur rentabilité et elles ont d'autre part un rôle central à jouer dans la protection du sol.

#### > **Protection des eaux souterraines :**

40% de l'eau potable en Suisse est issue de la forêt. Cette eau est dans l'ensemble de très bonne qualité et peut être injectée dans les réseaux sans traitement physico-chimiques. La protection de cette ressource implique des précautions dans la gestion forestière. Ces précautions sont en partie prescrites par les lois de protection des eaux, mais les propriétaires forestiers font souvent plus que le minimum légal. Cette prestation n'est actuellement pas rétribuée.

#### > **Stockage de CO<sub>2</sub> :**

Le « stockage » de CO<sub>2</sub> par la forêt se fait sous plusieurs formes :

1. Augmentation du matériel sur pied.
2. Stockage sous forme d'humus dans le sol.
3. Utilisation du bois comme matériau de construction.
4. Substitution de produits pétroliers par du bois-énergie.

Cette prestation ne fait à l'heure actuelle pas l'objet de contrat de prestation avec les propriétaires forestiers.

#### > **Paysage :**

Les forêts jouent un rôle paysager énorme dans notre pays, mais il est difficile à pondérer et mettre en valeur, tant sa perception est personnelle et dépendante du point de vue.



**Ces fonctions marginales peuvent-elles financer les fonctions principales?**

### 3.5.3. Défis

#### > Protection du sol

Comment assurer une bonne protection des sols ? Par des mesures de contraintes et/ ou des mesures incitatives ?

#### > Protection des eaux souterraines

Comment préserver au mieux la ressources eau potable issue de la forêt ?  
Comment mieux impliquer les gestionnaires de la ressource eau avec ceux de la forêt ? Est-il envisageable de rétribuer/ indemniser cette prestation ?

#### > Stockage de CO<sub>2</sub>

Comment optimiser cette fonction ?  
Comment verser au propriétaire forestier un retour sur investissement ?

#### > Paysage

En Suisse, l'aspect paysager de la forêt semble un acquis. Durant cette procédure, on n'a pas ressenti de débat sur cette fonction.

#### Mots-clés:

Prestations écosystémiques, contrats de prestation

## 3.6. Multifonctionnalité et gestion durable

### 3.6.1. État des lieux

La multifonctionnalité est la base, le socle, de la politique forestière en Suisse depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les fonctions principales de la forêt, protection, production, accueil et biodiversité y sont gérées afin de pouvoir coexister durablement.

Quant à la notion de durabilité, ou gestion durable, elle a été introduite dans le politique forestière suisse à la même époque, d'abord dans un souci d'assurer un approvisionnement durable en bois. Aujourd'hui cette notion s'est étendue aux autres fonctions de la forêt, afin que l'ensemble de celles-ci soient gérées durablement.

### 3.6.2. Enjeux

#### > Gestion obligatoire ou facultative?

Légalement, sauf exceptions, il n'est pas possible d'obliger un propriétaire de gérer sa forêt. Il s'agit donc d'une gestion volontaire soumise à des règles assez contraignantes.

#### > Financement:

La multifonctionnalité a été longtemps financée par la vente du bois, donc par le propriétaire. Aujourd'hui, la vente du bois ne couvre souvent plus les frais d'exploitation. Pour exploiter, le propriétaire doit donc soit prendre dans sa caisse, soit bénéficier de subventions, par exemple sous la forme de contrats de prestations.



**La durabilité, le pilier de la politique forestière suisse depuis plus de 100 ans**



**Encourager l'exploitation et valoriser la multifonctionnalité des forêts**

---

› **Mission du service forestier:**

Historiquement, afin d'assurer une multifonction durable, le service forestier limitait les exploitations et désignait les arbres que le propriétaire pouvait exploiter. Aujourd'hui, toujours dans le même but, on essaie au contraire d'encourager les propriétaires à exploiter.

---

› **Communication:**

Il est beaucoup plus simple de communiquer sur les fonctions séparées que d'essayer de vendre le concept de multifonctionnalité! En effet, celui-ci demande une approche complexe et de longues explications.

---

### 3.6.3. Défis

---

› Comment mieux communiquer et vendre la multifonctionnalité?

---

**Mots-clés:**

Communication

## 3.7. Santé de la forêt et de son sol



**Une forêt saine et mieux à même de remplir ses fonctions**

### 3.7.1. État des lieux

Pour remplir correctement ses fonctions, l'écosystème doit être en bonne santé.

De tous temps, la forêt a appris à vivre avec les «maladies» (surtout des champignons) et les «parasites» (surtout des insectes). Néanmoins, la mondialisation et les changements climatiques apportent de nouvelles menaces:

---

› Maladies: par exemple la chalarose du frêne ou le feu bactérien.

---

› Parasites: par exemple le Capricorne asiatique.

---

› Risques climatiques: fréquence d'événements extrêmes, tels ouragans, sécheresses, canicules.

---

### 3.7.2. Enjeux

---

› **Aire de répartition des essences:**

Disparition d'essences importantes comme l'orme ou le frêne.

---

› **Risques biotiques:**

Pullulation de parasites indigènes (bostryches) ou exotiques (capricornes asiatiques).

---

› **Risques abiotiques:**

Fragilisation en raison de la pollution de l'air et de l'eau de pluie (acidification accélérée des sols notamment).

---

---

### 3.7.3. Défis

---

> Comment préparer les forêts à affronter les nouveaux risques ?

---

#### Mots-clés:

Diversification des essences, structuration des peuplements

## 3.8. Conservation de l'aire forestière



**La forêt gagne du terrain, notamment dans les Préalpes**

### 3.8.1. État des lieux

Dans le but notamment de préserver les terres agricoles, la dernière révision (2013) de la Loi fédérale sur les forêts (LFo) introduit certains assouplissements par rapport à la compensation des défrichements:

- 
- > Non compensation des défrichements « dans les régions où la surface forestière augmente » (LFo Art. 7, al. 2a) et « dans les autres régions, à titre exceptionnel, si cela permet d'épargner des terres agricoles ou des zones d'une grande valeur écologique » (LFo Art. 7, al. 2b).

---

  - > Non compensation des défrichements « pour récupérer des terres agricoles conquises par la forêt au cours des 30 dernières années » (LFo Art. 7, al. 3a).

---

Afin de mettre en œuvre cet assouplissement, l'Ordonnance fédérale sur les forêts (OFo) précise les éléments suivants:

- 
- > « Les cantons désignent les régions où la surface forestière augmente... » (OFo Art. 8a)

---

  - > « Les régions où le canton veut empêcher une croissance de la surface forestière doivent être désignées dans le plan directeur cantonal. » (OFo Art. 12a)

---



**Relever et mettre à jour les limites forestières doit devenir systématique**

### 3.8.2. Enjeux

#### > Délimitation des limites de l'aire forestière:

Il est de l'intérêt des différents intervenants, notamment la forêt, l'agriculture et le cadastre, mais aussi pour le propriétaire, de définir au sens légal une limite claire et reconnue de ce qui est aujourd'hui forêt, et ce qui ne l'est pas.

#### > Limites dynamiques ou limites statiques ?

Les nouvelles dispositions donnent la possibilité aux cantons d'étendre la notion de limite statique, actuellement confinée aux lisières le long des zones à bâtir, à d'autres parties du territoire.

---



### Limites statiques ou dynamiques ?

#### 3.8.3. Défis

- 
- > Comment appliquer les nouvelles dispositions fédérales en matière de défrichage sans affaiblir la protection de l'aire forestière ?

---

  - > Doit-on conserver le principe de limites dynamiques ou généraliser celui de limites statiques, sur tout ou partie du territoire ?

---

  - > Quelles règles et quelle procédure appliquer pour une délimitation généralisée de l'aire forestière ?

---

  - > Comment intégrer le pâturage boisé dans cette délimitation ?

---

#### Mots-clés:

Délimitation des forêts, cadastre forestier

## 4. Résultats et commentaires

### 4.1. Principes directeurs

5 principes directeurs ont été choisis :

- A** L'aire forestière est conservée dans sa surface et sa répartition
- B** La gestion des forêts est guidée par les principes de durabilité et de multifonctionnalité
- C** Les conditions-cadres à une économie forestière performante sont en place
- D** La qualité des peuplements, du sol forestier et des eaux souterraines est garantie
- E** Les acteurs forêt et la population connaissent les enjeux forestiers et les actions

Ces 5 principes doivent garantir la durabilité des fonctions et prestations forestières d'intérêt public. Chaque principe induit un à trois objectifs stratégiques, lesquels induisent ensuite un ou plusieurs objectifs opérationnels.

Hiérarchisation des principes directeurs jusqu'aux mesures proposées



### 4.2. Fiches de mesures

Une fiche de mesures a été créée pour chaque objectif opérationnel formulé dans les principes directeurs. Il y a en tout 24 fiches regroupant 85 mesures. Chaque mesure est décrite de la manière suivante :

- > Cadre dans la PDFF : principe directeur, objectif stratégique, objectif opérationnel
- > Description de la situation de départ et des enjeux
- > Description de la mesure et des buts particuliers
- > Forme du résultat attendu (p.ex. directive, carte, contrat, rapport, etc.)

- 
- › Responsables pour l'exécution de la mesure : dans la plupart des cas il s'agit d'un secteur du SFF
  - › Partenaires à inclure dans la mise en œuvre de la mesure
  - › Délais pour la mise en œuvre de la mesure
  - › Autres mesures concernées figurant dans une autre fiche de mesures
  - › Financement : indication si dans le cadre actuel il existe déjà un financement ou s'il faut encore en trouver un
- 

### **4.3. Propositions hors cadre de la PDFF**

Pour différentes raisons toutes les propositions jugées importantes par les groupes de travail ou par le service de la forêt et de la faune n'ont pas pu être reprises dans le document officiel :

- 
- › Pas de base légale pour la mesure proposée
  - › Le SFF n'est pas le service responsable
  - › Il s'agit d'une proposition qui doit être réglée au niveau national voir international
- 

#### **4.3.1. Changements des lois cantonales**

- 
- › Utilisation du bois suisse pour les ouvrages subventionnés
  - › Cotisations par habitant pour les prestations immatérielles de la forêt
  - › Prélèvement sur le prix de l'eau
  - › Financement des mesures pour les propriétaires forestiers par un fond
  - › Traiter le thème forêt dans la péréquation intercommunale
  - › Adapter la loi sur les successions pour éviter le morcellement et la multitude de propriétaires par parcelle forestière
  - › Adapter les conditions cadres pour la production de bois collé
- 

#### **4.3.2. Mesures du domaine d'autres services cantonales ou des communes**

- 
- › Punir plus souvent les contrevenants lors d'infractions de la loi
  - › Appliquer la règle « Le bois est fourni par le maître d'ouvrage » pour les constructions publiques
  - › Construire les bâtiments publics en bois suisse
- 

#### **4.3.3. Mesures du domaine de la Confédération**

---

> Introduire une étiquette CO<sub>2</sub> pour les produits (y c. transports)

---

> Paiements directs aussi pour les forêts

---

#### 4.3.4. Mesures du domaine des exploitants

---

> Sponsoring des mesures pour la biodiversité par des entreprises

---

> Promouvoir le label bois suisse avec des sponsors (CHF 500'000.–)

---

#### 4.3.5. Mesures à régler en interne au SFF

---

> Éclaircir la question de la responsabilité civile quant aux accidents lors de coupes de bois

---

> Meilleure coordination avec le SAgr

---

### 4.4. Carte des fonctions et guide d'utilisation

Initialement, il était prévu d'intégrer des cartes des fonctions à cette planification directrice. Jusqu'à la phase de consultation des services de l'État et des principales associations, le dossier incluait les cartes des quatre fonctions principales et un guide d'utilisation de ces cartes. Au vu des réactions contrastées par rapport à ces nouvelles cartes, et surtout leur effet « liant » pour les autorités et donc indirectement les propriétaires, il a été décidé que ces cartes deviendraient un produit de la PDFF, et qu'elles seraient donc finalisées après l'approbation de la PDFF. Elles n'auront donc pas de portées liantes pour l'ensemble des autorités, mais elles seront indicative et représenteront un outil de travail stratégique pour le SFF.

Ces cartes présenteront l'importance actuelle et le niveau stratégique des 4 principales fonctions de la forêt :

---

> Fonction production de bois

---

> Fonction de protection contre les dangers naturels

---

> Fonction d'accueil

---

> Fonction biodiversité et habitat

---

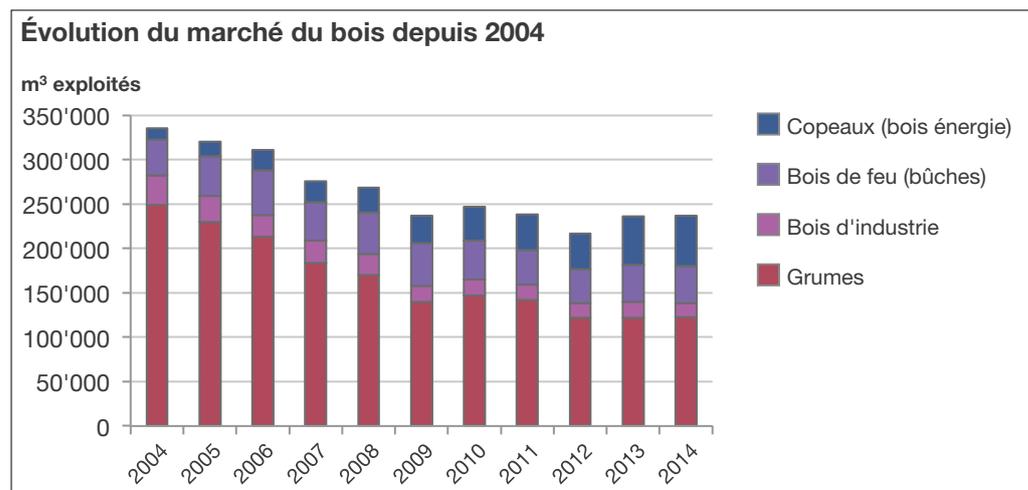
Ces cartes seront accompagnées d'un « **guide d'utilisation** » qui présentera les critères utilisés et les principales conséquences. Pour les propriétaires, c'est dans le cadre de la révision des plans de gestion et dans celui du développement de projets particuliers subventionnés qu'une analyse plus détaillée, intégrant ses souhaits, sera réalisée.

## 5. Outils de financement

La vente de bois est et reste la ressource principale du propriétaire forestier, et représente ainsi la base du financement de la gestion forestière et donc des prestations forestières.

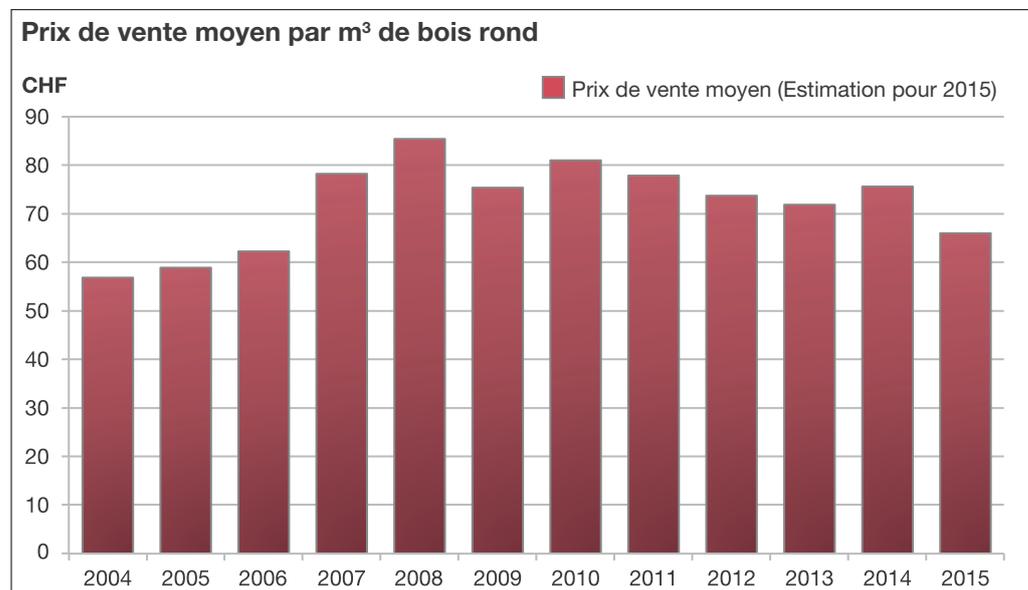
### 5.1. Marché des bois

Évolution du volume exploité et répartition par assortiment pour l'ensemble de canton de Fribourg (source: statistique forestière)



On constate sur l'illustration ci-dessus que la part de bois-énergie est toujours plus grande tandis que les autres produits, notamment les grumes s'effritent. Or ce sont les grumes qui représentaient jusqu'à maintenant la principale source de revenu des propriétaires, les autres produits étant moins rentables. De plus celles-ci subissent aujourd'hui de plein fouet la baisse de l'Euro qui rend les produits sciés européens plus concurrentiels, si bien que les scieries ont dû s'adapter en baissant sensiblement le prix d'achat des grumes (-15 % environ).

Évolution du rendement financier du bois (CHF/m³) dans les entreprises forestières publiques du canton (source: statistique forestière, estimation pour 2015)



Un rendement moyen du bois à CHF 90.– par m<sup>3</sup> permettrait de financer la plupart des fonctions, à l'exception de la fonction de protection qui coûte en moyenne plus de CHF 140.– par m<sup>3</sup> exploité.

## 5.2. Contributions des propriétaires

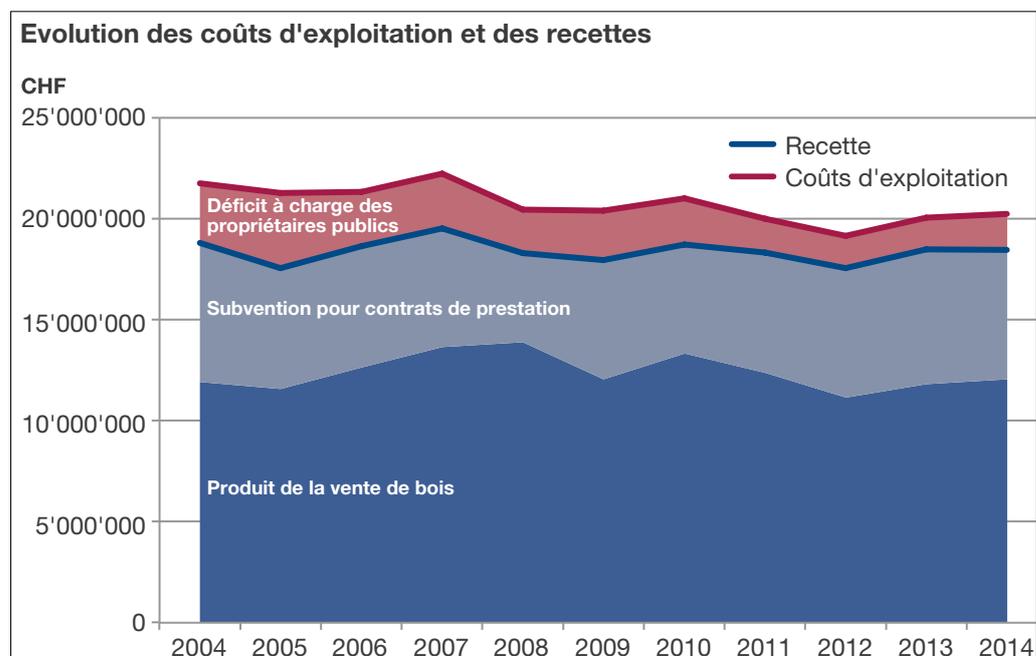
Les propriétaires publics, essentiellement les communes, mais aussi l'État pour ses forêts domaniales, contribuent à l'entretien de leur patrimoine forestier sous la forme de contributions annuelles par hectare de forêt gérée par la corporation forestière dont ils font partie. Ces contributions sont très différentes d'une corporation à l'autre, puisqu'elles vont de CHF 0.– à CHF 250.–/ha/an!

Ces écarts s'expliquent par :

- > Les différences dans les coûts d'exploitation, en fonction du terrain et de la desserte.
- > Les différences dans la qualité des bois exploités et donc des prix de vente obtenus.
- > Les différences dans les fonctions principales des forêts, et leur couverture, ou non, par des contrats de prestation prenant en charge les coûts liés à ces fonctions.

Pour les propriétaires privés, il est difficilement envisageable d'exploiter à perte ses forêts, d'autant plus qu'il n'est souvent pas le bénéficiaire principal des prestations fournies par sa forêt. Donc, il ne sera enclin à exploiter sa forêt que si le produit de la vente des bois dégage un bénéfice, fut-il modeste, ou si un contrat de prestation couvre le déficit, voire si possible dégage un petit bénéfice.

**Évolution des coûts d'exploitation et des recettes dans les unités de gestion publiques du canton de Fribourg (source: statistique forestière)**

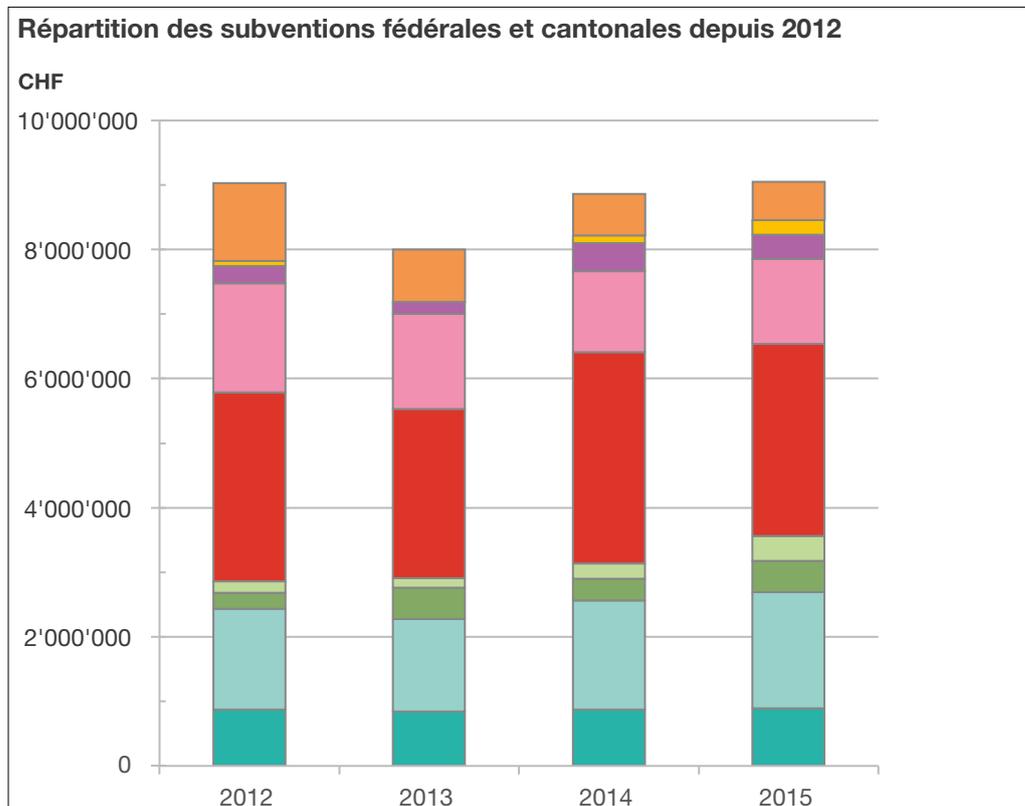


### 5.3. Subventions cantonales et fédérales pour les propriétaires forestiers

Des systèmes de participation des pouvoirs publics (canton et/ou Confédération) sont déjà en place pour certaines fonctions et prestations, notamment l'entretien des forêts protectrices, les soins aux jeunes peuplements, les mesures spécifiques pour la biodiversité et les surcoûts dans les forêts à fonction d'accueil élevée.

#### Évolution des subventions fédérales et cantonales (source: comptabilité SFF, budget pour 2015)

- Accueil du public en forêt: subvention cantonale uniquement
- Ouvrage de protection: part cantonale
- Ouvrage de protection: part fédérale
- Forêts protectrices: part cantonale
- Forêts protectrices: part fédérale
- Biodiversité en forêt: part cantonale
- Biodiversité en forêt: part fédérale
- Gestion des forêts: part cantonale
- Gestion des forêts: part fédérale

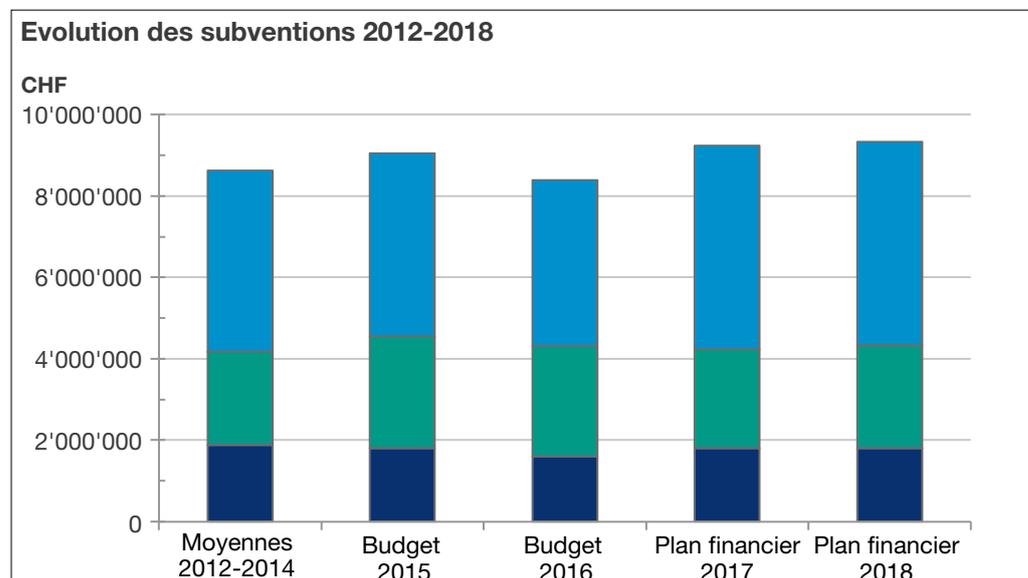


Pour le proche avenir, il serait souhaitable de pouvoir hausser quelque peu le volume de subventions, afin de pouvoir assurer les fonctions d'intérêt public tout en palliant à la baisse du prix des bois, mais cela dépendra en premier lieu des disponibilités fédérales et cantonales.

Le plan financier prévoit l'évolution suivante :

#### Évolution projetée des subventions

- Part fédérale liée aux conventions - programmes
- Part cantonale liée aux conventions - programmes
- Produits cantonaux



## 5.4. Besoins supplémentaires mis en évidence

La grande majorité des mesures proposées dans cette planification directrice peuvent se réaliser avec les ressources humaines et financières existantes. Néanmoins, quelques mesures nécessiteront une recherche de moyens supplémentaires.

### Mesures nécessitant des recherches de financement

Mesures principales	Responsables	Partenaires	Délai	Financement à rechercher?	Budget existant	Besoins suppl. estimés/an
<b>5.13 &amp; 7.14</b> Coûts des fonctions: Rechercher des financements par prestation.	Unités de gestion et associations de propriétaires	Bénéficiaires de prestations, sponsors, fondations..., SFF	Dès 2017	Oui	CHF 8'000'000.–	CHF 4'000'000.– (déficit actuel+ baisse prix bois+ besoins forêt privée)
<b>8.22</b> Organismes nuisibles: Poursuivre la lutte contre le Capricorne asiatique et les autres organismes de quarantaine contre lesquels il est obligatoire de lutter	SFF secteur forêt et IAG Service phytosanitaire cantonal	Communes	Action permanente	Dépend des trouvailles! Participation par la Confédération	CHF 800'000.– (budget actuel de la lutte à Marly et Brünisried)	?

Mesures complémentaires	Responsables	Partenaires	Délai	Financement à rechercher ?	Budget existant	Besoins suppl. estimés/an
<b>6.34</b> Infrastructures : Rechercher des financements pour les mises à niveau des dessertes	Unités de gestion, associations de propriétaires privés	SFF	dès 2019	Oui	CHF 700'000.–	CHF 5'000'000.– (1% de la valeur de la desserte)
<b>6.16</b> Exploitations en forêt privée: Étendre le soutien des coupes déficitaires et en encourager l'accès pour les propriétaires privés	SFF - secteur forêt	(Associations de) propriétaires	2020	Oui, par ex. CHF 10.–/m <sup>3</sup> pour un objectif de 100'000 m <sup>3</sup> /an	CHF 200'000.–	CHF 800'000.–
<b>4.24</b> Introduire une indemnisation pour les pertes de valeurs (dégâts) et la main d'œuvre pour les protections physiques des tiges	SFF	ForêtFribourg, FCF	Que si les dégâts augmentent	Le cas échéant, oui	CHF 20'000.–	?
<b>1.14</b> Faire des cartes de la progression de la surface forestière	SFF - secteur conservation	SFF - arrdts, SECA	2020	Oui		?
<b>8.24</b> Lutter contre certaines espèces exotiques envahissantes en forêt	SFF	SNP, UG, propriétaires privés	Dès 2019	Oui, en fonction des objectifs adoptés dans le plan d'action		?

---

## 5.5. Nouvelles sources de financement à explorer

Outre les financements classiques par les pouvoirs publics (cf. ci-dessus), de nouvelles voies de financement sont à explorer, par exemple du côté :

---

### > Des utilisateurs ou bénéficiaires :

- > Maîtres d'œuvre d'installations sportives ou de loisirs, associations sportives ou de loisirs.
- > Contributions biodiversité par des associations ou ONG intéressées.
- > Contributions par l'intermédiaire d'associations de développement régional et de parcs naturels régionaux.
- > Bénéficiaires d'une sécurisation d'une lisière ou bande boisée : propriétaire de l'infrastructure ou du bâtiment sécurisé.
- > Vignette volontaire pour l'utilisation de certaines infrastructures : pistes de descente VTT, sentiers raquette, tours d'observation, pistes finlandaises, parcours mesurés, etc.

---

### > De sponsors ou mécènes

---

### > De fonds ou fondations

---

### > Compensation CO<sub>2</sub>

---

> ...



**Service des forêts et de la faune SFF**  
Route du Mont Carmel 1, Case postale 155, 1762 Givisiez

T +41 26 305 23 43, F +41 26 305 23 36

[www.fr.ch/sff](http://www.fr.ch/sff)

—

Septembre 2016

